

# Présentation des dispositions sanitaires pour la rentrée de septembre 2020 – Collège Leï Garrus

*Les dispositions sanitaires mises en place au sein de notre établissement à compter du 31 août 2020 respectent le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires pour l'année scolaire 2020 – 2021 paru le 26 août 2020.*

## **Protocole pour tous les élèves de l'établissement et le rôle des responsables légaux :**

Tous les élèves de l'établissement devront prendre leur température avant de venir au collège. Si la température d'un élève dépasse 38°, les responsables légaux de l'élève concerné doivent prévenir immédiatement la direction de l'établissement (cf. M. Gehrig, Mme Naegely, Mme Lapostolle ou Mme Brèche) de leur situation avant de prendre rendez-vous chez leur médecin traitant. L'élève ne pourra alors pas venir au collège tant qu'un avis médical ne lui en donnera pas l'autorisation (cf. Soit l'élève n'a pas contracté la COVID-19, soit il l'a été mais n'est plus considéré comme contaminant pour son entourage). Les responsables légaux devront prévenir immédiatement la direction du collège en cas de test positif à la COVID-19 de leur enfant.

Tous les élèves devront se présenter à l'entrée du collège le matin équipés des éléments suivants :

- Deux masques de protection (jetables ou réutilisables).
- Plusieurs mouchoirs jetables.

*Il est conseillé aux élèves d'avoir également en leur possession une petite bouteille d'eau, sans devoir d'obligation néanmoins.*

Le port du masque est obligatoire partout et en toutes occasions au sein du collège Leï Garrus. Les seules exceptions autorisées sont les suivantes :

- Lorsque l'élève s'installe à sa table lors de la prise de son repas à la demi-pension
- Pendant les cours d'E.P.S. en extérieur ou en intérieur avec une distanciation sociale respectée.

Le lavage des mains devra être systématique lors des moments suivants :

- L'entrée dans l'établissement.
- Après être allé aux toilettes.
- Avant chaque repas.

Pour tous les élèves déjeunant à la demi-pension, le masque ne pourra être enlevé qu'à table et devra être remis lorsque l'élève quitte sa table à la fin du repas. La prise du contour de la main étant abandonnée jusqu'à nouvel ordre, tous les élèves demi-pensionnaires seront dotés gratuitement d'une carte de demi-pension d'ici à la fin du mois de septembre (cf. En cas de perte ou de détérioration de la carte, la somme de 2€ sera demandée à l'élève pour acquérir une nouvelle carte).

Le respect des gestes barrière devra être permanent et concerné toutes les relations que vous aurez au sein mais également aux abords de l'établissement, ainsi que dans les transports scolaires. Tout rassemblement ou attroupement sont à proscrire dans et en dehors du collège.

*Pour information, le nettoyage des locaux se fera une fois par jour ouvré au minimum et concernera les lieux et objets suivants :*

- *Nettoyage du sol, des tables, de la partie haute des chaises et des bureaux dans les salles de cours.*
- *Nettoyage de toutes les poignées de portes, de toutes les rampes d'escaliers et de tous les interrupteurs.*
- *Au réfectoire, nettoyage des sols, des tables et de la partie haute des chaises.*

Saint Maximin la Sainte Baume, le 28 août 2020.

